

**Epreuve de dissertation de culture générale
options scientifique, économique, technologique**

Epreuve sous la responsabilité de l'EDHEC et de l'ESSEC

Moyenne par école

Chiffres communiqués par la Direction des admissions et concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

Ecoles	Moyenne	Ecart-type	Candidats
ESSEC	10,13	3,28	4188
EDHEC	9,74	3,24	5929

Moyenne de l'épreuve : 9,72

Ecart-type : 3,25

Nombre de candidats : 6081

CULTURE GENERALE

DISSERTATION

Options scientifique, économique et technologique

ESSEC : Robert LEVY
EDHEC : Maël RENOARD

Sujet : L'imagination, est-ce la liberté de pensée ?

Commençons comme en 2010 et quasiment dans les mêmes termes par énoncer quelques sujets de satisfaction soulignés par la plupart des correcteurs : globalement, les candidats maîtrisent l'expression écrite (syntaxe, propriété des termes et orthographe - même si, cette année encore sur ce dernier point quelques correcteurs font état d'une relative dégradation) ; pour la plupart d'entre eux, les candidats connaissent les schémas de base de la dissertation ; tous les candidats ou presque ont, dans certaines limites, traité du sujet (la question de « la liberté de pensée » et de son rapport à l'imagination était abordée dans chaque phase du développement, même lorsque le candidat se contentait de réciter des fragments de cours plus ou moins bien digérés). Cette qualité, dans l'ensemble, du niveau rhétorique et dialectique, a donné, cette année encore, l'impression que l'épreuve est prise au sérieux et qu'elle est bien préparée. Il n'y a que très peu de copies ineptes et la forme littéraire "dissertation" est assez bien dominée. Toutes ces remarques doivent être complétées par une information concernant la moyenne de l'épreuve de la session 2011: il n'a pas semblé illégitime de noter les copies de telle sorte que la moyenne générale de l'épreuve s'approche de 10, jurys EDHEC et ESSEC confondus, pour s'établir exactement à 9,72 - elle était l'an dernier de 9,64, en 2009 de 9,60 et en 2008 de 9,55. La moyenne de la session 2011 confirme une tendance continue, ancienne déjà, et engagée dès 1994.

Reste, toujours pour répéter le rapport de l'an dernier, que tout n'est pas encore parfait, et qu'il faut redire aux candidats qu'ils passent un concours : autrement dit, ils doivent, d'une part, exposer leurs qualités, se distinguer en évitant en particulier de voir en quelques lieux communs l'alpha et l'oméga de la pensée, affronter le sujet dans sa particularité ; et d'autre part, se plier aux exigences propres à l'épreuve de dissertation, exigences qui découlent de sa définition, que nous nous permettons de rappeler une fois de plus: "La dissertation de culture générale est un exercice, écrit dans une langue maîtrisée et choisie, au cours duquel, à propos d'un sujet faisant explicitement référence au thème de l'année, le candidat manifeste une aptitude tout d'abord à effectuer l'analyse et la problématisation du libellé proposé, ensuite à organiser et mener une discussion construite, sans préjugé, ouverte, conséquente et cultivée ; il y mobilise librement ce qu'il connaît des littératures française et étrangère, des différents arts (cinéma, peinture, photographie, théâtre...), de la tradition philosophique, des sciences exactes et des sciences de l'homme, des grandes religions et des principaux courants idéologiques contemporains ; il y démontre enfin en quoi cet enrichissement culturel permet de mieux comprendre le monde dans lequel il vit".

Que les candidats examinent avec soin cette définition et ils verront :

- Tout d'abord, qu'elle préside à l'élaboration et à l'élection du sujet qui leur sera proposé : il se doit d'être ouvert, formulé simplement, lié mais non limité au thème de l'année ; une fois encore il faut réaffirmer qu'il est nécessaire de mobiliser les acquis de la première année (enseignement de culture générale) pour traiter effectivement le sujet du concours et que le thème de la seconde année est

l'occasion d'une réflexion conduisant à la confection d'une dissertation de culture générale, susceptible de prendre en compte la diversité des directions et des domaines qui font d'un terme («l'imagination» en cette année 2011) un programme ; le traitement du sujet exige de mener des analyses portant sur la réalité sous tous ses aspects.

- Ensuite, qu'elle organise le travail des correcteurs en ce qu'elle fixe les principes généraux de l'évaluation des copies : importance primordiale de la problématisation (il nous faut donc sanctionner toute copie dont l'introduction n'est qu'une formalité, qui évite ou dénature le sujet et se contente d'annoncer un programme là où on attend l'énoncé d'un problème) ; importance de l'aptitude à approfondir avec soin et minutie une perspective, pertinente évidemment (il nous faut donc sanctionner toute copie qui se contente d'évoquer allusivement un grand nombre de directions possibles de réflexion et au contraire valoriser toute copie qui pense longuement et précisément en compagnie et à l'aide d'une référence, quelle qu'elle soit) ; importance des exemples que, là encore, on doit choisir et exposer avec attention et scrupule (il nous faut donc sanctionner et les copies sans exemple et celles qui, pratiquant la livraison en vrac d'exemples à peine évoqués, la plupart du temps confondent d'une part références et exemples et d'autre part exemples littéraires, philosophiques et historiques). On redira enfin que «citation n'est pas raison» et qu'il faut donc garder en mémoire le point suivant : une citation n'a de valeur que par le commentaire qui l'explique et l'exploite.

Plusieurs défauts demeurent, largement répandus :

- Une absence de problématisation, qui fait que le sujet – brièvement rappelé en introduction, retraduit à la va-vite d'une manière trop simple et trop vague, et finalement perdu de vue – devient un prétexte à la récitation de connaissances certes louablement acquises, mais insuffisantes pour témoigner de la pertinence d'une réflexion et d'une culture générale assez maîtrisée pour enrichir et non paralyser l'analyse ou la recouvrir ou l'occulter, comme si celle-ci était au fond un obstacle à la satisfaction de montrer que l'on a travaillé, que l'on a appris, plus ou moins bien d'ailleurs, le cours dispensé durant l'année de préparation. Rappelons aussi que ce n'est pas seulement dans l'introduction, mais tout au long du développement que le sujet doit être envisagé, attaqué pour ainsi dire sous différents points de vue, que les interrogations qu'il suscite doivent être explicitement renouvelées, que l'effort de définition et de détermination des concepts doit être repris.
- Une trame de réflexion simpliste, reposant sur des balancements exagérés et des oppositions traitées sans nuance. Les candidats ont certainement lu qu'il faut faire l'introduction une fois le devoir terminé ; ce qui fait que les introductions sont le plus souvent composées de trois phrases qui résument le contenu des trois parties, mais sans lien logique, sans unité problématique, sans qu'un enjeu clair apparaisse. Ces introductions sont souvent très fermement structurées et en même temps – par absence de liens- incompréhensibles, donc inutiles. Trop de copies, au motif d'annoncer le plan du devoir, proposent un résumé des analyses à suivre pour se contenter ensuite de délayer plus ou moins poussivement ce qui est présumé acquis.
- Si l'expression est en général correcte, on peut regretter une certaine approximation dans le vocabulaire, même courant, une absence de souci et de recherche du mot juste et, plus largement, la méconnaissance du fait que la réflexion progresse, se nuance et se construit par un effort permanent de précision et de rigueur. L'expression reste souvent lourde et maladroite, encombrée de clichés contemporains. On ne terminera pas cette rubrique sans formuler une remarque banale mais qui ne semble pas avoir été prise en compte par tous les candidats : la tenue de langue est un critère important de sélection. La langue française est de façon surprenante souvent maltraitée et seuls quelques-uns se distinguent par leur qualité d'écriture et la recherche d'un style. On évitera cependant également la rhétorique creuse qui pense pouvoir substituer l'éloquence à la pensée. L'idéal serait bien sûr, comme toujours, l'alliance subtile du fond et de la forme... On nous permettra enfin de saluer avec émotion la

disparition de l'interrogation indirecte; aucun candidat –ou presque- n'étant plus capable de faire la distinction avec l'interrogation directe.

- Concernant les références, on peut noter, comme les années précédentes, qu'elles ne sont la plupart du temps ni suffisamment maîtrisées (elles sont de seconde main, approximatives, extraordinairement identiques d'une copie à l'autre), ni bien exploitées. Elles servent le plus souvent de simple caution au propos et en fait d'argument d'autorité. C'est vrai des références littéraires, utilisées à des fins purement ornementales ; c'est également vrai pour la philosophie : la référence, pas ou peu commentée, pas ou peu expliquée ne sert qu'à obliger le correcteur à considérer que le propos du candidat aurait du poids.

Ainsi les candidats confondent donc trop souvent culture générale et culture en général, et force est de rappeler la nécessaire articulation de la réflexion et de la culture pour cette épreuve. Trop de copies oublient que dissenter c'est prendre le risque du questionnement, de thèses défendues et argumentées. Les copies que nous avons valorisées sont donc celles où le candidat s'installe et séjourne dans les références et non celles présentant une juxtaposition de doctrines sans analyses ni transitions. Répétons-le : l'effort d'apprentissage, s'il se ressent dans de nombreuses copies, reste souvent trop superficiel ; et à force de se répéter, certaines références ne discriminent plus à elles seules les devoirs.

Et plus précisément...

Il y avait, dans la question proposée cette année au concours, une tournure abrupte, condensée, radicale dans ses implications possibles, qui n'a pas assez souvent heurté les candidats – ou si elle a pu le faire, ils se sont trop bien gardés de chercher à formuler, à expliciter de manière exacte et précise les ressorts de l'étonnement susceptible de naître légitimement à la lecture d'un tel énoncé. Or il n'est de véritable analyse et de véritable compréhension d'un sujet que celles qui sont d'abord capables de mettre au jour et de rendre intelligibles ses difficultés ou même son éventuelle étrangeté.

Derrière le raccourci syntaxique présenté par le sujet, se trouvait établie, et en même temps mise en question, une relation d'identité, ou pour le moins de constitution, de fondation, entre imagination et liberté de pensée. Une réflexion aboutie ne pouvait manquer de revenir sur ce lien substantiel et de s'efforcer d'en approfondir les déterminations possibles, tout en s'interrogeant sur sa validité.

Il importait aussi, naturellement, de veiller à respecter tous les concepts du sujet, « imagination » et « liberté de pensée », sans se laisser aller à des considérations trop larges, trop générales et trop vagues, sur les rapports entre liberté et pensée ou liberté et imagination, comme on a pu l'observer trop souvent. Il pouvait être pertinent de chercher à définir l'idée de liberté de pensée en la distinguant d'expressions proches comme « la liberté de la pensée » ou « la liberté de penser », comme certains ont su le faire ; mais aussi bien, on l'a vu également, en cernant spécifiquement cette liberté de pensée par différence avec la liberté d'action. Le jury n'avait d'ailleurs pas d'idée préconçue sur le sens à donner à de telles distinctions et il aurait été artificiel et quelque peu scolastique de construire tout un devoir sur la seule différence entre « liberté de pensée » et « liberté de penser ». Il attendait que les candidats proposent eux-mêmes, avec intelligence et dynamisme, un concept de la liberté de pensée autour duquel pouvait se structurer leur développement. Il était évidemment fâcheux de passer sans y prendre garde d'une orthographe à l'autre (« pensée » ou « penser ») ; cela risquait de montrer que la question posée n'avait pas été lue avec toute l'attention requise ou que les candidats n'étaient pas assez soucieux de la cohérence de leur écriture.

Beaucoup de copies ont nourri leur développement de références à Sartre, à Bachelard ou au surréalisme. On ne peut évidemment nier leur pertinence relativement à la question posée. Encore faut-il ne pas se contenter d'allusions ou de citations mises bout à bout. Rares sont ceux qui ont compris toute la portée et la signification de l'imagination dans la philosophie de la conscience de Sartre et ce qui la différencie de la conception, disons « classique », de l'imagination. Il en va de même pour le schématisme kantien. L'usage de cette référence pouvait conduire à approfondir les sens possibles de la question posée, en distinguant par exemple un niveau transcendantal (est-il correct de dire que la pensée est libre par essence dès lors que

l'imagination appartient aux facultés de l'esprit ?) et un niveau psychologique selon lequel l'emploi de cette faculté diffère d'un individu à l'autre (la liberté de pensée suppose-t-elle l'exercice de l'imagination, et lequel, rêverie, variation sur les possibles ou création artistique ? Se trouve-t-elle menacée par sa mise en sommeil ?). Les candidats ne doivent pas se contenter de savoir *des* choses et de le montrer. Il faut qu'ils maîtrisent leurs références, c'est-à-dire qu'ils soient capables d'en tirer des questions et des arguments, de les considérer avec un regard critique, de restituer le contexte historique où elles prennent naissance. La mise en valeur de l'imagination au sein d'une typologie des facultés de l'esprit appartient à de grands mouvements de l'histoire des idées qu'il importe d'identifier pour mieux examiner les ressorts et les enjeux de la question posée. Elle ne s'impose pas de toute éternité. Par exemple, le rôle fondamental, émancipateur, de l'imagination dans le romantisme, pour des théoriciens comme Schiller ou Coleridge, prolonge en la modifiant la philosophie kantienne; il bouleverse surtout toute une image de la pensée classique. Ce travail de généalogie historique des concepts et des valeurs dont ils sont investis appartient de plein droit à l'idée de culture générale et peut donner profondeur et dimension critique à la réflexion, pour bien des sujets d'épreuve. Il éviterait aux candidats de coudre avec les noms d'auteur qu'ils mobilisent une sorte de manteau d'Arlequin où l'arrière-plan des idées et des œuvres n'est pas clairement perçu. Sans remettre en cause la valeur intemporelle d'une pensée, il est un peu curieux d'objecter de but en blanc Malebranche à Luis Bunuel si l'on n'a pas aussi une conscience claire des contextes et des enjeux qui les différencient ; on a, sinon, le sentiment d'une partie de ping-pong artificielle où s'affrontent de grandes figures abstraites qui ne partagent pas en réalité les mêmes règles du jeu. Peu nombreux ont été les candidats qui ont su élaborer un cheminement critique cohérent, comme un moment essentiel de la dissertation, ou bien pour formuler une thèse finale prenant à revers la «pente» du sujet qui invite implicitement – et c'est le travail de la réflexion de contrer cette tendance – à répondre par l'affirmative. La raison de ce défaut a souvent été la faiblesse de l'analyse consacrée au concept de liberté appliqué à la pensée. A quoi cette liberté s'oppose-t-elle ? Au déterminisme, à la nécessité, à la loi ? Quel rapport faut-il concevoir entre l'imagination et la rigueur, les contraintes de la pensée objective dont les effets émancipateurs semblent également avérés ? Si la liberté de pensée doit se définir comme autonomie, dans la lignée des Lumières et de Kant en particulier, l'imagination peut-elle, et à quelles conditions relativement à son concept, en être la substance ? Ainsi trop peu de candidats se sont risqués à assumer une position rationaliste radicale, et à soutenir que seule la raison est facteur d'émancipation intellectuelle, et garante aussi bien de la liberté de penser que de la liberté de la pensée ; peu de copies ont tenté de défendre sérieusement la réponse qu'on pourrait dire spinoziste à la question, consistant à affirmer que, s'il y a une liberté de pensée ou une pensée libre, elle se trouvait dans le parcours conscient des chaînes de la nécessité, dans la contemplation du vrai, et non pas dans l'imagination En suivant cette voie, les candidats auraient pu retrouver la liberté de pensée comme thème et comme revendication politiques, une dimension qui a été étrangement négligée dans la plupart des copies. Et c'est là un défaut général : les dissertations sont trop souvent sans enjeux et c'est pourquoi elles peinent à dégager un problème. Certaines copies ont su cependant avec pertinence montrer l'intérêt du sujet (« En quoi permet-il de mieux comprendre le monde dans lequel on vit ? » pour reprendre les termes de la définition de l'épreuve) dans une perspective contemporaine, où le rôle des images est si prégnant, avec la référence originale et appréciée à Castoriadis concernant le conditionnement (« l'institution ») de notre imaginaire ou encore l'opposition intéressante entre imaginaire créateur et images sclérosantes (finalement, l'imaginaire ne serait-il pas meurtri, appauvri ou mutilé par l'image ?). Cela pouvait ouvrir à de nouveaux développements, pour révéler et qualifier cette liberté de pensée, rapportée à l'imagination, comme purement intérieure et paradoxalement impuissante, ou pour redonner à l'imagination une portée pratique qui ne se limiterait pas à la fantaisie créatrice.

Ainsi, et c'est à ce propos que le travail présumé de première année de préparation était légitimement requis, la notion de liberté et celle de pensée n'ont pas ou peu été thématiques. La liberté est le plus souvent réduite à l'absence de contraintes, voire à l'absence de toute obligation et de toute norme. On a apprécié les copies qui ont montré la nécessité de limites, pour ne pas sombrer dans l'écueil de l'indétermination (« la liberté du vide »). Rarement l'idée d'autonomie a été évoquée. La notion de «pensée» a elle aussi été insuffisamment travaillée. On déverse dès lors tout ce que l'on sait sur

l'imagination, sans aucun discernement et des distinctions très simples, que le jury est en droit d'attendre, manquent, comme celle que l'on pouvait faire entre «pensée» au sens large (ce qui englobe alors tous les actes de conscience - voir Descartes et la seconde des Méditations Métaphysiques, œuvre que l'on peut présumée connue) - et «pensée» au sens strict (usage méthodique de la raison). Sans ce travail élémentaire de distinction on aboutit à des confusions (par exemple entre imaginer et concevoir) et de là à des contresens ou à des non-sens.

Certes la question posée exigeait que l'on porte une grande attention à sa forme et à son sens, mais elle était suffisamment vaste pour ne pas prendre au piège les candidats en les confrontant à un point obscur du thème au programme. Le concours a permis de distinguer, cette année encore, quelques travaux remarquables par leur qualité d'analyse, d'argumentation, d'écriture. Les copies valorisées sont celles où la culture n'apparaît pas seulement empruntée le temps de passer un concours, mais révèle l'effort intellectuel d'une personnalité qui forme ses goûts, se montre curieuse de l'histoire et de la création, affine ses capacités d'expression et de réflexion au contact des œuvres qu'elle fréquente, soit par le biais des cours, soit par intérêt personnel. Il faut redire que parmi les efforts attendus des candidats qui se présentent à ce concours de haut niveau, il y a celui d'étendre ses horizons spirituels au-delà des dernières offres en date de l'industrie du divertissement. Les meilleures copies ne s'y trompent pas. Elles attestent la valeur de ces exigences et montrent qu'elles sont loin d'être insurmontables.

Correcteurs : Alexandre ABENSOUR, Daniel AGACINSKI, Thierry BAUDAT, Jean-Paul BERLIOZ, Frédéric BERLAND, Jean-Christophe BLUM, Jean-François BOSSY, Françoise BOULAY, Isabelle BUCHIONI, Emmanuel CAQUET, Christophe CERVILLON, François CHARRAS, Julie CHEMINAUD, Marie-Françoise DELECROIX, Martine DELRUE, Christian-Jacques DUBOIS, Pascal DUMONT, Catherine FOURNIAL, Anne FREMAUX, Martine GASPAROV, Didier GUIMBAIL, Fanny JAFFRAY, Julien JIMENEZ, Frédéric LAUPIES, Robert LÉVY, Michel LIEVRE, Florent LILLO, Claude MONTSERRAT-CALS, Luce MONDOR, Isabelle NIVOSE, Franck NOULIN, Agnès PIGLER, Frédéric POSTEL, Julien RABACHOU, Samin RASHIDIAN, Luc REVILLON, Camille RIQUIER, Antoine ROULLÉ, Benoît RUAULT, Dominique SAATDJIAN, Sylvain SAINT-PIERRE, Nicolas TENAILLON, Alexandre TOMADAKIS, François VERT.